



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 novembre 2021 à 16 h 00

AUJOURD'HUI neuf novembre deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 octobre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Étaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidentant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Lactitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Christine DULAC ROUGERIE, Odile VIGNAL et Jean-Christophe CERVANTES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.

Fatima BISMIR et Alexis BLONDEAU arrivent pendant le débat de la question n°1.

Nicaise JOSEPH arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Lucas PEYRE).

Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat de la question n°1 et donne pouvoir à Magali GALLAIS.

Jean-Pierre BRENAS arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Catherine PINET-TALLON).

Géraldine BASTIEN arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Cécile LAPORTE).

Sylviane TARDIEU arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Magali GALLAIS).

Christiane JALICON quitte la séance avant le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Julien BONY.

Rapport N° 39
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION "LES PETITS LOUPS
CRECHE PARENTALE"

Dans le cadre de sa politique petite enfance et de soutien à la parentalité, la Ville subventionne l'association « Les Petits Loups » (crèche parentale de 24 places).

La Ville a renouvelé fin 2018 la convention qui l'a liée à l'association « les Petits Loups », pour une durée de trois ans (2019, 2020, 2021), qui se compose de :

- une subvention de 10 000 euros, au titre de l'aide annuelle (mandatée selon les procédures comptables en vigueur en début d'année civile),
- une subvention calculée en fonction du nombre de jours de présence d'enfants clermontois, de moins de 3 ans ou de moins de 4 ans non scolarisés) à raison de 8.50 euros par jour et par enfant en 2021 (versement par trimestre au vu d'un état de présence, certifié conforme par la Présidente).

Le montant total prévisionnel de la subvention pour l'année 2021 est de 62 335,71 €. L'association a déjà reçu 30 655 €.

L'association a déposé une demande de subvention exceptionnelle de 9 553,29 €, pour les motifs suivants :

- stabiliser et pérenniser une équipe, avec moins de contrats PEC (contrat aidés) dont les renouvellements très fréquents demandent trop de travail d'accompagnement et de formation, au détriment du projet pédagogique et éducatif de la crèche,
- maintenir une qualité d'accueil des enfants et des parents.

Il vous est donc proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer la subvention exceptionnelle mentionnée ci-dessus à l'association « les Petits Loups crèche parentale ».

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **23 NOV. 2021**

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe chargée de la Petite Enfance,
L'Enfance, Jeunesse et Education

